République du Niger Région de Maradi Département de Bermo. Commune rurale de Bermo

ARRETE n° 0 / CRB/du // Man' /2020 Portant création des centres de Distribution Gratuite ciblé De la commune rurale de Bermo.

## LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE BERMO

Vu la constitution du 25 novembre 2010,

Vu la loi 2001-023 du 10 AOUT 2001, portant la création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration, des régions, des départements, et des communes ainsi que leurs ressources, Vu la loi 2008-042du 51 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration du territoriale de la république du Niger et ses textes modificatifs subséquent ;

Vu l'ordonnance 2010-054 du 17septembre 2010, portant code général des collectivités territoriale de la république du Niger;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant les noms et leurs chefs-lieux;

Vu la loi n°2002-013 du 11 juillet 2002, portant transfert de compétences aux régions, aux départements et aux communes ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil délibérant de la commune rurale de Bermo en du 27/07/11;

Vu le procès-verbal de l'installation du maire de la commune rurale de Bermo en date du 27/07/11;

Vu le procès-verbal de la session budgétaire 2020 et la Délibération du conseil communal en date du 13décembre 2019

Vu la nécessité du service communal de Bermo ;

## **ARRETE:**

Article 1 : il est créé des centres de distribution de distribution gratuite ciblé.

Article 2 : sont créé centres de distribution gratuite ciblé ;

-BERMO, Akadane, Effret, Inifi, Tacha Ibrahim, Oly Tadetta Tafesket, Intalak et Bakoba .

Article 2 : le présent arrêté prendra effet à compter de sa date de signature et sera communiqué partout ou besoin sera.

<u>Ampliations</u>	
DNPGCA1	
Gouv/MDI1	green and the control of the control
P /Bermo1	Le Président du conseil
Inters1	ABOUBACAR JOULI